COMMUNE DE **BELFAUX**
026 476 60 20 | commune@belfaux.ch | C.P. 134 | Rte de Lossy 7 | 1782 Belfaux

ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELFAUX

Présents :

Présidence :

Commune de Belfaux	:	Mme Jacqueline Gury Racine, présidente

Délégués

Commune de Misery-Courtion	:	Mme Myriam Genoud
Commune de Belfaux	:	Mme Rose-Marie Probst
		Mme Muriel Frésard
Commune de Grolley	:	Mme Carole Ansermot
Commune de La Sonnaz	:	M. Frédéric Mauron

Comité de direction

Commune de Belfaux	:	Mme Chantal Barras, présidente
Commune de La Sonnaz	:	Mme Gwenaëlle Ecoffey
Commune de Grolley	:	Mme Suzanne Bovet
Crèche Barbotine	:	Mme Béatrice Dénervaud, comptable

Excusé

Comité de direction :		
Commune de Misery-Courtion	:	M. Christophe Frossard, vice-président

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 21 février 2019
2. Budget 2020
3. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h30

Mme Gury Racine ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués que la séance sera enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

Mme Gury Racine signale aux délégués qu'un point a été oublié lors de l'établissement de l'ordre du jour, à savoir "Rapport de la présidente du comité de direction". Elle leur propose d'ajouter ce point. Par conséquent l'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 21 février 2019
2. Rapport de la présidente du comité de direction
3. Budget 2020
4. Divers

Les délégués approuvent à l'unanimité le nouvel ordre du jour tel que présenté.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 21 février 2019

Mme Gury Racine ouvre la discussion sur le PV de l'assemblée des délégués du 21 février 2019.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine soumet aux délégués le PV de la séance du 21 février 2019 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 21 février 2019 est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Rapport de la présidente du comité de direction

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Barras, présidente du comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

Mme Barras informe les délégués qu'après un été plutôt mouvementé à la crèche Barbotine, il est temps de penser à l'avenir et au budget 2020.

Personnel

3 départs ont été enregistrés au sein de la crèche en ce début d'année 2019, à savoir :

- Le mercredi 17 avril 2019, la crèche a organisé une fête au Centre paroissial de Belfaux pour prendre congé officiellement de Mme Brigitte Roetlisberger, directrice de la crèche. Comité de direction, communes, anciens présidents, collaboratrices anciennes et nouvelles, parents et enfants étaient réunis autour de Mme Roethlisberger et de sa famille pour passer un très beau moment, riche en émotion.

- Le traditionnel pique-nique canadien a eu lieu le 28 juin. Les températures estivales ont permis de passer une soirée dans les jardins de la crèche. A cette occasion, Mme Brigitte Python, présidente du comité de direction, a été remerciée pour tout le travail accompli durant ses 3 années de présidence.

- Après seulement quelques mois à la tête de la crèche Barbotine, cette dernière a pris congé de Mme Cécile Krassnitzer, directrice depuis le 1er avril 2019. Toutes les informations liées au licenciement ainsi qu'à la structure mise en place provisoirement ont été données lors de l'assemblée extraordinaire du 21 août 2019. Les parents ont été informés du départ de Mme Krassnitzer par courrier.

Actuellement, la crèche se porte bien vu la situation particulière qu'elle vit momentanément.

Le poste de directrice a été mis au concours. Le comité de direction étudie actuellement les différents dossiers de candidatures.

Le comité de direction tient à remercier les délégués pour la confiance qu'ils lui accordent et souhaite pouvoir leur apporter de bonnes nouvelles prochainement.

Mme Gury Racine remercie Mme Barras pour son rapport et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

3. Budget 2020

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Bovet pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Bovet informe les délégués que le budget 2020 est presque identique à celui de 2019. Elle passe en revue le budget 2020 et commente les principales différences par rapport au budget 2019 :

Charges

Le total des charges s'élève à CHF 713'150.00. Les principales différences se trouvent dans les postes suivants :

Cpte 300.00 Jetons de présence comité : augmentation de charges de CHF 2'500.00 par rapport au budget 2019 en vue des séances supplémentaires prévues pour l'engagement de la nouvelle directrice ainsi que pour l'assistance au personnel éducatif et administratif durant la vacance du poste de directrice.

Cpte 309.00 Frais de formation : diminution de CHF 13'000.00 représentant le montant qui avait été budgétisé en 2019 pour la formation de la nouvelle directrice. Le comité de direction souhaite engager, dans la mesure du possible, une personne ayant déjà la formation de directrice de crèche. Si cela n'était pas le cas, les frais prévus pour cette formation seraient portés sur l'année 2021 étant donné que les cours débutent en automne de chaque année.

Cpte 313.01 Achat produits pharmaceutiques & soins corporels : diminution de charges de CHF 300.00 car selon les directives du médecin cantonal, le personnel de la crèche n'a plus le droit de soigner un enfant sans le consentement des parents.

Cpte 317.00 Frais divers de personnel : augmentation de charges de CHF 1'000.00 afin de pouvoir couvrir entièrement les frais du repas annuel du personnel.

Cpte 317.01 Sortie et promenade d'enfants : diminution de charges de CHF 300.00 car les éducatrices favorisent les activités locales avec les enfants et ne font moins appel au bus scolaire ou aux transports en commun pour se déplacer.

Produits

Le total des produits s'élève à CHF 715'450.00. Les principales différences se trouvent dans les comptes suivants :

Cpte 420.00 Intérêts comptes courants : diminution de produits de CHF 150.00 due au taux d'intérêt actuellement très bas.

Cpte 434.00 Contributions des parents : diminution de produits de CHF 20'000.00 car le taux d'occupation moyen de la crèche a été calculé sur 90% alors qu'il avait été estimé à 95% en 2019.

Cpte 452.01 Participation commune de Misery-Courtion : augmentation de produits de CHF 10'000.00 du fait qu'il y a un plus grand nombre d'enfants de Misery-Courtion qui seront placés à la crèche en 2020.

Cpte 452.02 Participation commune de la Sonnaz : augmentation de produits de CHF 4'000.00 : idem que le compte précédent.

Cpte 452.03 Participation de la commune de Grolley : diminution de produits de CHF 10'000.00 du fait qu'il y aura moins d'enfants en provenance de Grolley en 2020.

Le budget 2020 de la crèche Barbotine se présente donc comme suit :

	Comptes de charges	**Budget 2020**	**Budget 2019**
30	Charges du personnel	587'000.00	618'500.00
31	Autres charges d'exploitation	125'850.00	125'450.00
32	Charges financières	300.00	300.00
33	Amortissements		0.00
	Totaux des charges	713'150.00	744'250.00
	Comptes de produits		
42	Intérêts en comptes courants	150.00	300.00
43	Produits principaux	428'300.00	448'300.00
45	Subventions et contributions	287'000.00	283'000.00
	Total des produits	715'450.00	731'600.00
	Bénéfice / Déficit de **l'exercice**	**2'300.00**	**12'650.00**
		==========	========

Mme Bovet relève que le budget 2020 prévoit un bénéfice de CHF 2'300.00 contre un déficit de CHF 12'650.00 en 2019. Ce déficit était essentiellement dû aux frais de formation de la directrice.

Mme Gury Racine remercie Mme Bovet pour la présentation du budget et ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et soumet aux délégués le budget 2020 pour approbation.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

6. Divers

Mme Gury Racine ouvre la discussion dans les divers.

Mme Gury Racine rappelle qu'une séance d'information de présentation de la nouvelle crèche aura lieu le jeudi 3 octobre 2019, à 17h00, en présence du bureau d'architectes.

Mme Probst ajoute que cette séance a pour but de faire le point de la situation et éventuellement de modifier encore certaines choses car, en l'état actuel de la construction, il est encore possible d'apporter certaines modifications. Cette présentation sera portée essentiellement sur l'aspect architectural et non pas financier car tous les éléments ne sont pas encore connus à ce jour.

Mme Probst demande si le comité de direction a reçu beaucoup de postulations pour le poste de directrice mis au concours.

Mme Barras lui répond que le délai de postulation est fixé au 20 septembre et qu'à ce jour 12 dossiers ont été déposés. Un premier tri sera effectué et les candidats choisis seront reçus par le comité de direction in corpore. A cet effet, une date a d'ores et déjà été fixée pour les auditionner.

Mme Probst demande comment se passe la réorganisation de la crèche suite au départ de la directrice.

Mme Barras répond que tout se passe bien et qu'il n'y a aucun souci majeur, mais il ne faudrait pas que cette situation se prolonge trop longtemps.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe la prochaine séance au

jeudi 20 février 2020, à 17 h 30,
à l'administration communale de Belfaux.

Mme Gury Racine clôt la séance. Elle remercie les délégués pour leur présence et les informe qu'un apéritif sera servi lors de l'assemblée extraordinaire qui devra avoir lieu pour engager la nouvelle directrice.

Levée de la séance

La séance est levée à 18h00.

Belfaux, le 30 septembre 2019

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE

La Présidente :

Jacqueline Gury Racine

La Secrétaire :

Josiane Angéloz